

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007057**

**Signataire : ED/ML**

**OBJET : Marchés d'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de marché sur procédure adaptée,

Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics et l'article 4 du guide des procédures adaptées, approuvé par le conseil municipal du 31 mars 2004, modifié,

Vu le projet de marché sur appel d'offres,

Vu les articles 26, 27, 29, 33, et 77 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE PREMIER :** Approuve le projet de marché (année 2007) passé sur procédure adaptée comportant les lots et seuils suivants :

**LOT N°1 : SUPERCARBURANT SANS PLOMB (indice d'octane 98)**

- Seuil minimum : 200 hectolitres
- Seuil maximum : 1500 hectolitres

**LOT N°2 : GASOIL**

- Seuil minimum : 600 hectolitres
- Seuil maximum : 2200 hectolitres

**ARTICLE DEUX:** Approuve le projet de marché « à bon de commande » relatif à l'approvisionnement en supercarburant sans plomb, gazole, et GPL pour le garage municipal passé sur appel d'offres pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse pendant deux années maximum, pouvant couvrir les années 2008 à 2010 et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

Lot n°1 SUPER CARBURANT SANS PLOMB

- Seuil minimum : 800 hectolitres
- Seuil maximum : 1500 hectolitres

Lot n° 2 GASOIL

- Seuil minimum : 3000 hectolitres
- Seuil maximum : 5000 hectolitres

Lot n°3 GPL

- Seuil minimum : 40 hectolitres
- Seuil maximum : 100 hectolitres

Et autorise le Maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie à l'issue de la procédure, à signer les marchés subséquents.

Le Maire